

Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017

N° Action	Action annoncée	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
Enjeu 1 : L'amélioration des connaissances pour mieux agir				
1.1	Réaliser une recherche en toxicologie pour améliorer les connaissances sur les risques pour la santé humaine associés à l'utilisation d'eau contaminée par les algues bleu-vert. (complétée)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> L'action 1.1 est prise en compte par l'action 1.3, soit l'appui d'une dizaine d'équipes de recherche dans le cadre d'une action concertée d'acquisition de connaissances. 	MSSS
1.2	Organiser un symposium d'experts sur l'analyse des risques pour la santé humaine liés aux algues bleu-vert. (complétée)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Le symposium a eu lieu le 11 mars 2008. Le bulletin d'information sur la journée Québec-Australie-France a été publié en septembre 2009. 	MSSS
1.3	Renforcer la recherche et l'innovation. (en cours)	0-3		
1.3 a	Appuyer une dizaine d'équipes de recherche dans le cadre d'une action concertée d'acquisition de connaissances (prend en compte l'action 1.1). (1,8 M\$)		<p>Action concertée de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Au total, huit projets de recherche ont été annoncés le 8 juin 2008 et financés à hauteur de 1 579 543 \$ par le Fonds de recherche québécois sur la nature et les technologies (FRQNT). http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/tableau_FQRNT.htm#1 Une aide financière additionnelle de 60 000 \$ a été accordée à un projet en partenariat sur les cyanobactéries en 2011-2012. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/tableau_FQRNT.htm#1 Le Forum de transfert sur les cyanobactéries, portant sur les résultats des neuf projets de recherche, s'est tenu le 9 février 2012. La dernière phase du programme de recherche en partenariat sur les cyanobactéries a été lancée le 27 novembre 2012. Celle-ci porte sur le financement de trois revues de littérature, pour un total de 63 700 \$. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/tableau_FQRNT.htm#1 	MESI

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
			<ul style="list-style-type: none"> En 2016, le solde non utilisé dans le cadre de ce programme était de 21 757 \$. Un montant additionnel de 2 230 \$ a été transféré d'un autre programme de recherche pour le financement d'une quatrième revue de littérature qui sera entreprise en 2016-2017. 	
1.3 b	<p>Appuyer financièrement l'acquisition d'équipements de recherche (traitement des eaux et restauration des lacs). (3 M\$)</p>		<p>Programme de soutien à la recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Une aide financière a été accordée à deux projets. La contribution financière du MESI s'élève à 469 137 \$. Le Programme demeure en vigueur pour recevoir les demandes des promoteurs. 	MESI
1.3 c	<p>Assurer le transfert du savoir et des technologies vers les utilisateurs et leur démonstration pour amorcer leur commercialisation. (3 M\$)</p>		<p>Regroupement sectoriel</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune nouvelle demande ne sera acceptée, faute de budget. <p>Intensification technologique et CTT</p> <ul style="list-style-type: none"> Un financement de 14 400 \$ a été accordé à une entreprise pour le remplacement de l'acide phosphorique dans des nettoyants industriels. Le programme a été intégré au Programme d'appui à l'innovation dans le cadre duquel aucune nouvelle demande ne sera acceptée, faute de budget. <p>Soutien à la valorisation et au transfert</p> <ul style="list-style-type: none"> Un projet a été soutenu financièrement (contribution non remboursable de 113 500 \$). Ce projet vise à transférer trois écoprocédés vers les villes et les autres intervenants qui souhaitent atténuer l'eutrophisation des plans d'eau et concerne aussi le captage des sels de déglacage et des métaux. L'analyse du rapport final s'est terminée en 2014. <p>Programme d'appui à l'innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune aide financière n'a été autorisée et depuis décembre 2012, aucune nouvelle demande ne sera acceptée, faute de budget. 	MESI

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
1.3 d	Améliorer les mesures de diffusion et de concertation des intervenants concernés (chercheurs, entreprises, utilisateurs) sur les thématiques liées à la recherche et aux technologies portant sur la préservation de la qualité de l'eau. (0,9 M\$)		<p>Avis scientifique et technique</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Conseil de la science et de la technologie (CST) a participé aux travaux de la Table de concertation sur la connaissance des algues bleu-vert. Aucun avis scientifique et technique sur les algues bleu-vert n'a été élaboré; le CST s'est plutôt concentré sur l'étude de la gestion de l'eau de manière plus globale. En 2010, le CST a publié un avis intitulé <i>Gestion durable des ressources en eau au Québec : les défis de l'intégration et les enjeux de recherche associés</i>. Le CST a été officiellement aboli le 1^{er} juillet 2011, à la suite de l'adoption de la Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses (projet de loi 130). <p>Portrait dynamique de la recherche portant sur le sujet au Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet d'élaboration d'une base de données et d'un rapport annuel a été abandonné. <p>Organisation de liaison et transfert</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet du Centre québécois de valorisation des biotechnologies a été abandonné. <p>Promotion de la culture scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> Quatre « Chalets des sciences » se sont tenus en 2008 : à Mont-Tremblant, Sherbrooke, North Hatley et Mont-Laurier. 	MESI

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
1.4	Mettre en place des projets pilotes (ex. : sur trois lacs) afin d'expérimenter diverses mesures de restauration des lacs, le tout dans des conditions diversifiées. (complétée)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Quatre projets retenus ont été annoncés le 25 août 2008. La liste des projets se trouve à l'adresse http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bulletin/atelier1.pdf Le projet de restauration du lac Waterloo est terminé. Le rapport est disponible à l'adresse http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/projet-pilote/waterloo.htm Le projet de restauration du lac Saint-Augustin est également terminé. Le rapport est disponible à l'adresse http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/projet-pilote/st-augustin/st-augustin.htm Deux ateliers portant sur les projets de restauration de lacs se sont tenus à l'Université Laval le 6 avril 2009 et le 14 juin 2013. Deux bulletins d'information résument l'état d'avancement des projets et les conclusions qui se dégagent des échanges tenus lors de ces ateliers. Les rapports finaux des projets pilotes des lacs à l'Anguille et Brome sont attendus en 2016. 	MDDELCC
1.5	Créer une table de concertation sur la connaissance des algues bleu-vert avec les différents acteurs concernés. (complétée)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Six rencontres ont eu lieu : en janvier, mai et novembre 2008; en mai et décembre 2009; et en septembre 2010. Les travaux de la table ont cessé en 2010. Les objectifs de concertation de celle-ci ont été pris en compte dans le cadre de l'action 1.8. 	MDDELCC
1.6	Augmenter à 700, d'ici trois ans, le nombre de lacs sur lesquels un suivi sera réalisé par l'intermédiaire du Réseau de surveillance volontaire des lacs. (complétée)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> En 2012, 44 nouveaux lacs ont été inscrits au Réseau de surveillance volontaire des lacs, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de 700 lacs. 	MDDELCC
1.7	Évaluer diverses troupes diagnostiques sur les algues bleu-vert et les cyanotoxines et en vérifier l'applicabilité au Québec. (complétée)	0-5	<ul style="list-style-type: none"> Deux rapports sur la validation des troupes sont disponibles aux adresses suivantes : http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/rapports/R_apport_immuno_cyano_fr.pdf; http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/rapports/P_hase2_rapport_vallidation_immuno_cyano.pdf. Deux troupes additionnelles ont été testées en 2009. De 2010 à 2013, le MDDELCC a utilisé des troupes de dépistage des microcystines dans le cadre de la gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert. 	MDDELCC

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
1.8	Augmenter de 1 M\$ par année le budget de soutien aux organismes de bassin versant (OBV) et aux conseils régionaux de l'environnement (CRE) pour la réalisation de leur mandat, notamment dans le cadre de la lutte contre les algues bleu-vert. (complétée)	0-5	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du discours sur le budget 2012-2013, le financement de l'action 1.8, qui prenait fin le 31 mars 2012, a été reconduit en avril 2012 à hauteur de 1 M\$ annuellement pour cinq années supplémentaires (2012-2017). Ce montant est subdivisé en trois volets de financement distincts : le financement de base (volet 1), le financement par plans d'eau prioritaires (volet 2) et le financement par projets déterminés en concertation (volet 3). • En 2015-2016, l'enveloppe allouée à l'action 1.8 a été amputée de 230 000\$, en 2016-2017, du 770 000\$ restant. 	MDDELCC
1.9	Entreprendre, en concertation avec le Regroupement des organisations de bassin versant, une démarche de redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance; évaluer les ressources requises et les modalités d'implantation. (complétée)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> • La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection a été adoptée le 11 juillet 2009. On peut consulter la Loi à l'adresse http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm. • Le redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée de l'eau a été annoncé en mars 2009. On peut consulter cette annonce à l'adresse http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/infuseur/index.asp. • Un budget de 15 M\$ sur cinq ans a été ajouté pour la mise en œuvre de zones de gestion intégrée de l'eau. 	MDDELCC
1.10	Prendre en compte la problématique de la prolifération des algues bleu-vert dans l'analyse de la capacité de support du lac et de la capacité épuratoire des terrains lors du développement de projets de villégiature sur les terres du domaine de l'État. (en cours)	0-5	<ul style="list-style-type: none"> • Un comité scientifique interministériel (MFFP-MDDELCC-MAPAQ) a été mis sur pied en mars 2008. • L'établissement de lignes directrices pour la modélisation de l'eutrophisation tenant compte de la capacité de support des lacs est en voie d'élaboration. Les travaux de recherche et de documentation sont terminés (décembre 2013). La rédaction du guide dans sa forme finale est en cours. 	MDDELCC
1.11	Conclure avec les gouvernements concernés par des lacs frontaliers touchés par les algues bleu-vert (ex. : lac Abitibi, lac Témiscamingue, rivière des Outaouais) une entente de collaboration sur la connaissance des causes de dégradation, sur les mesures de prévention et sur les actions de restauration. (complétée)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts environnementaux transfrontaliers sont une action intégrée dans le cadre des ententes Québec-Ontario, Québec-Nouveau-Brunswick et Québec-Vermont. 	MDDELCC

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
Enjeu 2 : La prévention contre les apports de phosphore aux plans d'eau				
2.1	Renforcer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22). (en cours)	0-5	<ul style="list-style-type: none"> • Au total, trois modifications à ce règlement ont été adoptées en 2008 pour en faciliter l'application : <ul style="list-style-type: none"> – Introduction de règles visant l'utilisation des systèmes de traitement pour la désinfection par rayonnement ultraviolet; – Introduction de règles pour permettre l'installation d'un système de traitement secondaire non étanche, certifié par le BNQ, au-dessus de l'élément épurateur; – Modification spécifique au territoire de la Basse-Côte-Nord pour tenir compte de l'absence de liens routiers permanents. <p>En octobre 2011, le projet de loi 89 permettant aux municipalités d'entreprendre une poursuite pénale devant la cour municipale compétente et de percevoir les amendes qui sont perçues, notamment, dans le cadre de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, a été adopté. En juin 2013, les différents manquements au Règlement ont été catégorisés, et le montant des amendes a été rehaussé considérablement. La possibilité d'imposer des sanctions administratives pécuniaires est en évaluation.</p> <p>Une révision du Règlement est en cours pour réduire les apports de phosphore en provenance des résidences isolées. Un premier projet de modification visant notamment à étendre l'obligation d'entretenir les systèmes et de remplacer tout système qui présente des signes de non-étanchéité a été prépublié en février 2014.</p> <p>Enfin, le 16 juillet 2014, le Règlement Q-2, r.22 a été modifié dans le cadre de l'adoption du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Le règlement a été modifié pour introduire de nouvelles normes de localisation des systèmes de traitement et du champ d'évacuation par rapport aux installations de prélèvement d'eau et interdire le rejet d'effluent dans certaines aires de protection immédiates délimitées pour un prélèvement d'eau de surface de catégorie 1 et 2.</p>	MDDELCC

			<ul style="list-style-type: none">• À ce sujet, trois outils sont disponibles sur le Web :<ul style="list-style-type: none">– Le <u>Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées</u> (janvier 2015);– <u>La base de données du système de suivi des ouvrages individuels de traitement des eaux usées (SOITEAU) et son guide d'utilisation</u> (février 2009);– Le <u>Guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées situées en bordure des lacs et des cours d'eau</u> (juillet 2007).	
--	--	--	--	--

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
2.2	<p>Renforcer les pouvoirs des municipalités afin de favoriser la vidange régulière des boues des fosses septiques.</p> <p>Modifier la Loi sur les compétences municipales pour donner aux municipalités le pouvoir de vidanger périodiquement les fosses septiques sur leur territoire. (complétée)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> L'action a été réalisée par l'adoption du projet de loi 56, le 13 décembre 2007, lequel modifie diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. Le texte du projet de loi se trouve à l'adresse www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2007C33F.PDF. 	MAMOT
2.3	<p>Formation des inspecteurs municipaux et des élus municipaux sur la problématique des cyanobactéries et mise en place d'un programme de soutien pour l'élaboration de relevés sanitaires en lien avec les résidences isolées (prend en compte l'action 3.6). (complétée)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Un programme sous la responsabilité de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a été lancé en avril 2008, à l'intention des élus et des inspecteurs municipaux. Au total, 672 participants ont reçu cette formation. 	MAMOT
2.4	<p>Proposer une modification à la Loi sur les compétences municipales visant à permettre aux municipalités d'effectuer, aux frais du propriétaire, des travaux de mise aux normes de tout système privé de traitement des eaux usées. Avec une telle modification, une municipalité pourra emprunter pour effectuer de tels travaux. (complétée)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> L'action a été réalisée par l'adoption de deux projets de loi (6 et 56), le 25 octobre et le 13 décembre 2007, modifiant ainsi diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. Les deux projets de loi peuvent être consultés à l'adresse www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2007C10F.PDF. 	MAMOT

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
2.5	<p>Munir d'équipements de déphosphatation les ouvrages municipaux de traitement des eaux usées se déversant dans un lac ou en amont d'un lac lorsque de tels équipements ne sont pas présents.</p> <p>Réviser les exigences de rejet des ouvrages de traitement des eaux usées se déversant dans un lac ou en amont d'un lac lorsque des équipements de déphosphatation sont présents et que la technologie le permet. (complétée)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Les municipalités ont été informées en juillet 2009 des modalités du plan de réduction des rejets de phosphore retenu. <p>Position du MDDELCC sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique</p>	MAMOT
2.6	<p>Augmenter de 15 personnes les ressources du MDDELCC affectées aux interventions de contrôle et de suivi des lacs touchés par les algues bleu-vert. (complétée)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> L'embauche est terminée depuis 2008. Les personnes engagées sont mises à contribution à trois niveaux d'intervention : <ol style="list-style-type: none"> Analyse des échantillons d'eau en laboratoire; Programme volontaire de surveillance des lacs; Contrôle des sources et des rejets de phosphore dans les plans d'eau. 	MDDELCC
2.7	<p>Mise en place d'un programme visant à offrir un soutien financier et technique aux MRC les plus touchées par les algues bleu-vert afin d'embaucher une ressource spécialisée (scientifique, juridique, etc.) pour appuyer les municipalités dans des actions de prévention d'algues bleu-vert (ex. aide à la mise en œuvre du Règlement). (complétée)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Le Programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert (PAPA) a été lancé en juin 2008 et s'est terminé le 31 mars 2010. Au total, 48 MRC et villes hors MRC sur un total de 67 visées par le Programme ont soumis des demandes visant 221 des 266 lacs admissibles Les dernières ententes ont été signées en novembre 2009. En août 2010, l'ensemble des MRC avait déposé un plan correctif. 	MAMOT
2.8	<p>Assurer un suivi systématique de la mise en place de la <i>Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables</i> auprès des MRC et des municipalités en priorisant les bassins versants touchés par les algues bleu-vert. D'ici 18 mois, adopter les décrets gouvernementaux permettant d'assurer la mise en application des dispositions de la Politique dans les MRC et municipalités ne s'y étant pas conformé. (en cours)</p>	0-3	<ul style="list-style-type: none"> Au 21 janvier 2016, la majorité des 101 MRC ont intégré dans leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) les normes de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI). Quatre des dernières qui ne les avaient pas intégrées ont entamé les modifications nécessaires. 	MDDELCC

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
2.9	Établir les diagnostics et des bilans agroenvironnementaux complets des exploitations agricoles, prioritairement situées dans les bassins versants touchés par les algues bleu-vert, afin de corriger les problématiques environnementales et de planifier les travaux correctifs. (en cours)	0-10	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2008, 44 zones d'intervention prioritaire phosphore (ZIPP) ont été déterminées dans 11 régions agricoles du Québec. Dans ces ZIPP, plus de 4 609 exploitations agricoles ont été retenues pour faire l'objet d'interventions visant la réduction de la pollution diffuse à la ferme. Sur les territoires visés par les projets, 2 385 agriculteurs ont réalisé le diagnostic environnemental global de leur ferme et 777 d'entre eux ont effectué un diagnostic plus poussé. Près de 200 conseillers en agroenvironnement ont accès à une formation continue portant sur le diagnostic et la correction des problèmes de pollution diffuse à la ferme. Un réseau composé de plus d'une trentaine de coordonnateurs de projets a été mis sur pied dans 11 régions du Québec. Le réseau est coordonné à l'échelle du Québec et ses membres sont formés de façon continue par un organisme mandaté à cette fin (la Fondation de la faune du Québec (FFQ) de 2007 à 2010, l'UPA de 2010 à 2015 et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) de 2015 à aujourd'hui). 	MAPAQ
2.10	<p>Réaliser les correctifs nécessaires et implanter de bonnes pratiques :</p> <p>1- en adoptant et en bonifiant les mesures d'aide du programme Prime-Vert destiné aux exploitations agricoles (volet réduction de la pollution diffuse);</p> <p>2- en priorisant les bassins versants touchés par les algues bleu-vert. (en cours)</p>	0-10	<ul style="list-style-type: none"> Le 28 avril 2009, le nouveau programme Prime-Vert a été lancé. Celui-ci est doté d'un budget de 145 M\$ sur 10 ans et s'applique au présent plan. On peut consulter le programme à l'adresse http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/Pages/primevert.aspx. Depuis, une aide financière de plus de 115 M\$ a été versée par le MAPAQ pour soutenir la réalisation d'environ 13 000 projets visant la réduction de la pollution diffuse à la ferme et l'amélioration de la qualité de l'eau. 	MAPAQ
2.11	Adopter une réglementation limitant ou interdisant la présence de phosphate dans les détergents à vaisselle et demander au gouvernement fédéral d'en tenir compte. (complétée)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Le Règlement a été adopté le 28 mai 2008. On peut le consulter à l'adresse http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/vaisselle/index.htm. 	MDDELCC

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
2.12	Adopter une réglementation provinciale habilitant les municipalités à régir les rejets d'eaux usées des embarcations de plaisance pour la protection des eaux des lacs et de leurs affluents. (complétée)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Le Règlement a été adopté le 3 juin 2008. On peut le consulter à l'adresse http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/embarcations/index.htm. 	MDDELCC
2.13	Intensifier le reboisement des rives par la fourniture gratuite de 1 000 000 d'arbres par an pendant 2 ans. (complétée)	0-5	<ul style="list-style-type: none"> Environ 450 000 arbres ont été distribués pour une sixième année consécutive, sous la coordination des organismes de bassin versant, au printemps 2012. Plus de 2 280 000 arbres ont été distribués depuis 2007. 	MFFP
2.14	Réaliser les activités de maintenance des fossés, sur les abords autoroutiers, en utilisant la méthode du tiers inférieur et assurer un contrôle de l'érosion dans le cadre de tout projet routier (MTMDET) avec travaux de terrassement. (complétée)	0-10	<ul style="list-style-type: none"> L'application des normes à toutes les activités de maintenance et de contrôle de l'érosion dans l'ensemble du réseau routier relevant du MTMDET se fait en continu depuis octobre 2007. Un guide sur l'application de la méthode du tiers inférieur a été produit à l'intention des municipalités et diffusé au printemps 2011. L'action est considérée comme complétée puisque les activités d'entretien du réseau routier se font désormais selon les méthodes reconnues (tiers inférieur et autres) permettant de limiter l'érosion. 	MTMDET
2.15	<p>Renforcer le processus de planification et les normes sur l'allocation de tout nouveau bail de villégiature et reporter les développements de villégiature sur des lacs avec présence d'algues bleu-vert anormalement élevée.</p> <p>Accroître le contrôle des normes réglementaires pour les baux de villégiature sur les terres publiques. (complétée)</p>	0-5	<ul style="list-style-type: none"> La révision du processus de planification, afin d'y intégrer la variable « algues bleu-vert », est faite en continue. Le MFFP s'est doté de lignes directrices concernant la mise en disponibilité d'emplacements de villégiature situés sur des plans d'eau aux prises avec une présence anormalement élevée d'algues bleu-vert. De ce fait, l'action est considérée comme complétée. 	MFFP

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
Enjeu 3 : La sensibilisation, la prévention et la protection de la santé publique				
3.1	<p>Réviser les procédures et l'information diffusée à la population lors des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert en 2008, procédures qui visent la protection de la santé publique en présence d'algue bleu-vert.</p> <p>Soutenir les municipalités lorsque les plans d'eau servant de réservoirs d'eau potable sont touchés par la problématique des algues bleu-vert. (complétée)</p>	0-1	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan final de la gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert en 2015 • Procédure de gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert • Guide synthèse des bonnes pratiques à l'égard des plans d'eau touchés par les algues bleu-vert • La diffusion d'un guide pour sensibiliser les municipalités à la planification de leurs mesures d'urgence a été réalisée en mai 2007. • La mise en œuvre du volet « Accompagnement » du ministère de la Sécurité publique (soutien, coordination et mise en œuvre du programme d'assistance financière) est effectuée en continu. 	<p>MSSS et MDDELCC</p> <p>MSP</p>
3.2	<p>Soutien financier à la mise aux normes du traitement des réseaux municipaux d'eau potable touchés par les algues bleu-vert pour l'implantation d'équipements de traitement appropriés. (en cours)</p>	0-3	<ul style="list-style-type: none"> • La modification du Guide de conception des systèmes de traitement pour tenir compte de la problématique des cyanobactéries (MDDELCC) a été effectuée en juin 2008. • Le programme, en vigueur depuis juin 2007, peut être consulté à l'adresse http://www.mamot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/algues-bleu-vert/ 	MAMOT
3.3	<p>Entreprendre une campagne de sensibilisation du public sur la protection des plans d'eau. (complétée)</p>	0-3	<ul style="list-style-type: none"> • La campagne de sensibilisation s'est terminée en 2010. Le contenu de cette campagne peut être consulté à l'adresse http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/campagne2010/index.htm. • Depuis 2008, le site www.nosplansdeau.com présente des actions visant à protéger nos plans d'eau et des témoignages à ce sujet. • En 2011, des capsules d'information sur les bonnes pratiques à adopter ont été ajoutées sur le site Web du MDDELCC. 	<p>Secrétariat à la communication gouvernementale</p> <p>MDDELCC</p>

N° Action	Actions annoncées	Durée (années)	État d'avancement	Responsable
3.4	Soutenir l'organisation de 14 forums régionaux sur les algues bleu-vert par les organismes de bassin versant et les conseils régionaux de l'environnement. (complétée)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> En 2008, 14 forums régionaux ont eu lieu. 	MDDELCC
3.5	Production de guides de mesures de prévention, d'aménagement et de gestion. (en cours)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> Les guides sont accessibles sur le site Web du MDDELCC à l'adresse http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm et par l'intermédiaire de Portail Québec au www.gouv.qc.ca. 	MDDELCC
3.6	Mise en place de programmes de formation sur les rôles et pouvoirs réglementaires des municipalités (est prise en compte par l'action 2.3). (complétée)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> Un programme a été réalisé en avril 2008 sous la responsabilité de la FQM et de l'UMQ. 	MAMOT
3.7	Améliorer la vitrine Internet gouvernementale sur les algues bleu-vert pour y rassembler toute l'information disponible, notamment la publication annuelle des municipalités ayant réalisé l'inspection de leurs installations septiques. (complétée)	0-1	<ul style="list-style-type: none"> La mise en ligne des améliorations dans la vitrine gouvernementale sur les algues bleu-vert s'est faite le 23 avril 2008. Depuis juin 2011, une vitrine Internet présentant l'information disponible sur les algues bleu-vert est accessible sur le site Web du MDDELCC. 	MESS MDDELCC
3.8	Campagne de sensibilisation pour tous les détenteurs de baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État (environ 38 000) pour les informer des mesures à prendre pour réduire tout apport de phosphore dans leurs lacs. (complétée)	0-5	<ul style="list-style-type: none"> En 2008, près de 43 000 copies du document de sensibilisation « Restaurez vos rives et prévenez la prolifération des algues bleu-vert » ont été distribuées aux titulaires lors du renouvellement de baux de villégiature, aux postes des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et aux municipalités. 	MFFP
3.9	Promouvoir les développements de modèles adéquats de « développement urbain durable » autour des lacs de manière à en réduire les impacts sur les plans d'eau. (en cours)	0-3	<ul style="list-style-type: none"> Des guides produits par le MAMOT et par le MDDELCC sont disponibles : <ul style="list-style-type: none"> Planification et gestion des lieux de villégiature; Guide sur la gestion durable des eaux de pluie; Guide sur la gestion des eaux pluviales. <p>Les travaux en cours sont liés à divers chantiers, dont la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et celle des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.</p>	MDDELCC